

800, rue St-Jacques, Bureau 16281, Montréal (Québec) H3C 1A3

☐ Désignation ou modification de bénéficiaire – Compléter les sections 1 et 2

☐ Révocation de bénéficiaire – Compléter les sections 1 et 3

INFORMATION GÉNÉRALE

Les désignations de rentier/titulaire survivant et désignations de bénéficiaire hors testament peuvent ne pas être valides dans certaines provinces et territoires. Les désignations faites aux termes de la présente ne s'appliquent que dans les provinces et territoires où la loi le permet.

Dans le cadre des présentes, le terme « Institution » désigne l'institution financière qui a procédé à l'ouverture du compte.

ATTENTION : Dans certaines provinces et territoires, la désignation d'un bénéficiaire au moyen d'une formule de désignation ne sera pas révoquée ou ne sera pas modifiée automatiquement en cas de mariage ou de divorce. Si vous désirez désigner un bénéficiaire différent, advenant votre mariage ou votre divorce, vous devez faire une nouvelle désignation. Le rentier/titulaire est seul responsable de faire les vérifications pertinentes à ce sujet et de faire les modifications requises en temps opportun.

Si le rentier/titulaire est non-résident, le présent formulaire ne s'applique pas. Le rentier/titulaire doit consulter son propre conseiller juridique.

Si le rentier/titulaire est déclaré inapte, la désignation, la modification et la révocation sont soumises à la législation applicable dans le lieu de résidence du rentier/titulaire.

Régimes immobilisés. Dans certaines provinces et territoires, la législation en matière de régime de retraite exige que les droits découlant d'un régime immobilisé soient obligatoirement dévolus au conjoint survivant. Dans ce cas, une désignation de bénéficiaire en faveur d'une autre personne que le conjoint ne serait applicable que si, au décès du rentier, celui-ci n'avait pas de conjoint survivant au sens de la législation applicable.

Lois applicables. La présente désignation est régie et doit être interprétée en vertu des lois applicables dans la province de résidence du rentier/titulaire.

SECTION 1

RENSEIGNEMENT SUR LE RENTIER / TIULAIRE ET SUR LE COMPTE

SECTION 1.1

RENSEIGNEMENT SUR LE RENTIER / TITULAIRE

Prénom et nom du rentier/titulaire _____

SECTION 1.2

RENSEIGNEMENT SUR LE COMPTE

La désignation ne s'applique qu'au SEUL compte identifié ci-dessous. Si vous voulez faire une désignation à l'égard d'un autre compte, vous devez remplir un formulaire distinct.

No de compte du régime : _____ (inscrire un seul N° de compte de 7 caractères) ☐ Appliquer au compte en \$US également

Type de régime (CELI, CELIAPP, REER, FERR, FRV, FRVR, FRRI, FRRP, CRI, RERI, REIR) : _____ (indiquer un seul type de régime)

SECTION 2

DÉSIGNATION OU MODIFICATION D'UN RENTIER / TITULAIRE SURVIVANT OU DE BÉNÉFICIAIRE

Désignation. Le rentier/titulaire peut désigner à la présente un rentier/titulaire survivant de même qu'un ou plusieurs bénéficiaires pour recevoir le produit payable aux termes des dispositions du Régime. Cette désignation sera effective uniquement dans les provinces et territoires où la loi applicable le permet.

La présente désignation fait partie intégrante du formulaire d'adhésion et des conventions régissant le Régime et s'appliquera à tous les actifs dans le Régime lors du décès du rentier/titulaire.

Modification. Toute désignation aux termes de la présente peut être modifiée sans le consentement du rentier/titulaire survivant ou du bénéficiaire, mais uniquement par la signature d'un nouveau formulaire « Désignation, modification et révocation de bénéficiaire » ou d'un testament.

Effet. Toute désignation ou modification déposée auprès de l'Institution prend effet à la date de la signature du formulaire. Si plus d'une désignation ou modification est éventuellement déposée auprès de l'Institution seule la désignation dûment signée par le rentier/titulaire portant la date la plus récente sera considérée.

Désignation de rentier/titulaire survivant. La désignation sera effective seulement si l'époux ou conjoint de fait est en vie et s'il est toujours l'époux ou conjoint de fait du rentier/titulaire à la date de décès de ce dernier.

Désignation de bénéficiaire. Toute désignation de bénéficiaire aux termes de la présente sera effective seulement s'il n'y a aucun rentier/titulaire survivant désigné à l'égard du Régime ou si celui-ci n'est plus en vie ou s'il n'est plus l'époux ou conjoint de fait du rentier/titulaire lors du décès de ce dernier.

Si les bénéficiaires initiaux désignés dans une même catégorie sont toujours vivants au décès du rentier/titulaire, tout produit payable en vertu du Régime leur sera versé en parts égales à moins qu'une proportion différente soit précisée et que le total des pourcentages de distribution indiqués soit de 100 %.

Si aucun des bénéficiaires initiaux désignés n'est en vie au décès du rentier/titulaire, tout produit payable en vertu du Régime sera versé aux bénéficiaires subsidiaires en parts égales à moins qu'une proportion différente soit précisée et que le total des pourcentages de distribution indiqués soit de 100 %.

Si un ou plusieurs bénéficiaires désignés décèdent avant le rentier/titulaire, la proportion des droits leur étant attribuée sera divisée en parts égales et versée aux autres bénéficiaires survivants de la même catégorie ou remis au seul survivant d'entre eux.

Si aucun des bénéficiaires n'est en vie au décès du rentier/titulaire, tout produit payable en vertu de Régime sera versé à la succession du rentier/titulaire.

SECTION 2.1

DÉSIGNATION OU MODIFICATION D'UN RENTIER / TITULAIRE SURVIVANT (COMMUNÉMENT APPELÉ RENTIER / TITULAIRE REMPLAÇANT)

FERR : Conformément aux termes régissant le FERR, je choisis qu'à mon décès les versements en provenance de ce fonds continuent d'être versés à mon époux ou conjoint de fait qui en deviendra le rentier survivant au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

CELI/CELIAPP : Conformément aux termes régissant le CELI/CELIAPP, je désigne mon époux ou conjoint de fait à titre de titulaire survivant au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Prénom et nom de l'époux ou conjoint de fait

SECTION 2.2

DÉSIGNATION OU MODIFICATION DE BÉNÉFICIAIRE

Conformément aux termes régissant le Régime je désigne les personnes suivantes à titre de bénéficiaire de tout produit payable en vertu du Régime, à condition que celles-ci soient toujours en vie à la date de mon décès.

Désignation initiale

Prénom et nom	Lien avec le rentier/titulaire	% de distribution

Désignation subsidiaire (ne s'applique uniquement s'il n'y a aucun bénéficiaire initial survivant à la date de décès du rentier/titulaire)

Prénom et nom	Lien avec le rentier/titulaire	% de distribution

ATTENTION : Un même bénéficiaire ne peut pas être désigné à titre de bénéficiaire initial et subsidiaire.

SIGNATURE DU RENTIER / TITULAIRE

J'ai lu, compris et j'accepte les termes et conditions de la présente et je révoque toute désignation de rentier/titulaire survivant et toute désignation de bénéficiaire faite antérieurement à l'égard du Régime, incluant toute désignation testamentaire à cet effet.

Je reconnais que la désignation d'un rentier/titulaire survivant et/ou d'un bénéficiaire ont des conséquences légales et fiscales. Je reconnais que l'Institution, ne m'a fait aucune représentation de nature légale, fiscale ou de quelque nature en lien avec la présente désignation et je dégage celle-ci de toute responsabilité à cet effet.

Je reconnais que j'ai l'entière responsabilité de vérifier si la présente désignation est valide en vertu des lois applicables dans ma province ou mon territoire de résidence, d'obtenir les confirmations pertinentes à ce sujet et d'y apporter les modifications appropriées en temps opportun.

Je dégage l'Institution de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à la validité, à l'application et à l'effet de la présente désignation à mon décès.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature du rentier/titulaire

SECTION 3

RÉVOCATION DE BÉNÉFICIAIRE

Directives: À remplir uniquement si vous souhaitez révoquer TOUS les bénéficiaires désignés dans un formulaire précédent.

Dans les autres cas (modification ou ajout), veuillez compléter uniquement la section 2 « Désignation ou modification d'un rentier/titulaire survivant ou bénéficiaire ».

Conformément aux modalités régissant le Régime, je révoque TOUTE désignation de rentier/titulaire survivant et toute désignation de bénéficiaire faite antérieurement à l'égard du Régime, incluant toute désignation testamentaire à cet effet.

Je reconnais que l'Institution ne m'a fait aucune représentation de nature légale, fiscale ou de quelque nature en lien avec la présente révocation et je dégage celle-ci de toute responsabilité à cet effet.

Toute révocation déposée auprès de l'Institution prend effet à la date de la signature du formulaire.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature du rentier/titulaire